

Avis public

Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Adoption du Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves

AVIS est par la présente donné, que le 26 mai 2026, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a adopté des modifications au *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*.

Le règlement modifié peut être consulté sur notre site Internet au csscotesud.gouv.qc.ca (sous l'onglet Notre organisation - Politiques et règlements).

Pour toute question, communiquez avec madame Anne Guichard à secretariat.general@csscotesud.gouv.qc.ca

LE TOUT CONFORMÉMENT à la Loi sur l'instruction publique.

Avis donné à Montmagny, ce 30^e jour du mois de juin 2026.

La secrétaire générale,
Anne Guichard

Québec 